

# Bruxelles Santé

Périodique trimestriel, paraît  
en mars, juin, septembre, décembre

N° **93** janv. - fév. - mars 2019  
ISSN 1371 - 2519

## Comment aider les jeunes en difficulté ?

### **Inclusion**

« Je suis complètement normal,  
complètement banal »

### **Représentations**

Plongée dans l'(a)normalité avec  
la Compagnie « L'appétit des indigestes »

### **Echos de ...**

Garance asbl : Mieux vaut  
prévenir que guérir

Logo  
PB-PP-IB-C1785  
recrutement - recrutement

# sommaire

## Inclusion

« Je suis complètement normal, complètement banal »

3

Depuis des décennies, une lutte - légitime - se déroule sous nos yeux, afin de permettre à une frange de la population mondiale de vivre libre et heureuse d'être telle qu'elle se sent. Après dix ans de politique transgenre en Belgique, où en sommes-nous ?

## Dossier

Comment aider les jeunes en difficulté ?  
Le travail de deux services d'Aide à la jeunesse

6

Un brin d'optimisme pourrait faire croire que la vie des jeunes est devenue plus douce que celle des enfants du XIX<sup>e</sup> siècle. Cosette, Gavroche et Poil de carotte sont ces jeunes héros que Victor Hugo et Jules Renard ont mis en avant dans leurs romans pour dénoncer la dureté de la société du XIX<sup>e</sup> siècle à l'égard des enfants, les difficultés familiales, la maltraitance et bien d'autres maux dont souffraient alors une grande partie d'entre eux. Certes des changements importants sont intervenus depuis, mais il reste malgré tout encore en ce début du nouveau millénaire un nombre important de jeunes confrontés à de multiples difficultés. Côté francophone, le secteur de l'Aide à la jeunesse est chargé d'apporter une aide aux jeunes en difficulté ou en danger, mais aussi aux mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction. Cette aide est mise en œuvre par différents acteurs et institutions dont les services Outre-Mer et Abaka que nous avons rencontrés.

## Représentations

Plongée dans l'(a)normalité avec la Compagnie  
« L'appétit des indigestes »

14

Une troupe de théâtre qui s'intéresse à la question de la folie, de la souffrance et de la psychiatrie est aujourd'hui reconnue comme acteur en promotion de la santé. Les membres de la compagnie sont soignants ou soignés et, ensemble, ils créent des spectacles qui traitent de ces fragilités.

## Echos de...

Garance asbl :  
Mieux vaut prévenir que guérir

17

Une nouvelle année se dessine mais les violences, elles, persistent. Les victimes sont des filles, des femmes, mais pas uniquement... Cela touche également des garçons, des hommes. Des associations bruxelloises se mobilisent depuis des décennies. L'asbl Garance fait partie de ces acteurs de terrain qui proposent des solutions adaptées.

## Echos des politiques

18

Les élus au Parlement de la Commission communautaire française nous parlent de soins de santé en prison, d'aidants proches, de revendications des familles de personnes autistes, de la précarité hydrique et de la mobilisation citoyenne sur les questions environnementales.

Photo de couverture © Unsplash - Norman Toth

Rédaction  
Anoutcha Lualaba Lekede  
Yamina Seghrouchni

Comité de pilotage  
Emmanuelle Caspers  
Olivier Gillis  
Jacques Moriau  
Bernadette Taeymans  
Marinn Trefois

Graphisme  
Carine Simon

Editeur responsable  
B. Taeymans,  
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

Avec le soutien de



Une réalisation de l'asbl Question Santé  
Tél.: 02/512 41 74 Fax: 02/512 54 36  
E-Mail : info@questionsante.org  
http://www.questionsante.org



# "Je suis complètement normal, complètement banal"<sup>1</sup>

Depuis des décennies, une lutte – légitime – se déroule sous nos yeux, afin de permettre à une frange de la population mondiale de vivre libre et heureuse d’être telle qu’elle se sent. Après dix ans de politique transgenre en Belgique, où en sommes-nous ?

Le 4 décembre 2018, se déroulait au sein de [l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes de Bruxelles](#) une journée d’étude concernant les 10 ans de politique transgenre en Belgique.

Transsexuels, dysphorie de genre, trouble de l’identité de genre... Des termes pesants, parfois psychiatrisants qui tendent à disparaître pour laisser place à plus de justesse. Transgenre, genre fluide, genre (non) binaire : ces termes plus adaptés et bienveillants occupent peu à peu le devant de la scène. Utiliser ce lexique permet de rompre avec la notion de « norme », en opposition à l’Autre. De même, pour désigner une personne dont le genre coïncide (grosso modo) avec son sexe, l’expression « personne normale » doit disparaître au profit du terme « cis genre »<sup>2</sup>.

« Il ne faut pas oublier qu’une opération ne définit en rien une personne. Les personnes cis genres effectuent elles aussi des opérations esthétiques du torse ou de la poitrine, ce n’est donc pas une donnée valide. Or, beaucoup de médias focalisent sur la fameuse "opération" (...) Pour la majorité des médias, il est incompréhensible qu’une personne qui a un statut d’une catégorie dominante désire se rabaisser à une autre catégorie qui est diminuée. C’est la base du sexisme. Et, qui est-ce qui tient les rênes des médias ? Des hommes cis genres blancs... »<sup>3</sup>

## Contexte social et juridique

Selon le rapport rédigé par l’association Genres Pluriels sur la question trans-identitaire, intitulé *Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi... Tous.tes bien informé.e.s*, le terme « transgenre » désigne une personne dont l’identité de genre et/ou l’expression de genre diffère de celle habituellement associée au genre qui lui a été assigné à la naissance : « Est transgenre toute personne qui, questionnant et/ou ne s’identifiant pas complètement aux rôles sociaux habituellement associés au genre qui lui a été assigné à la naissance, se définit comme tel.le »<sup>4</sup>. Une personne intersexuée est quant à elle « une personne qui présente à la naissance des caractères sexuels qui, en raison d’une large gamme de variations naturelles, ne correspondent pas à la définition type du masculin ou du féminin, notamment en ce qui concerne l’anatomie sexuelle, les organes reproducteurs ou la disposition des chromosomes »<sup>5</sup>.

En Belgique, les personnes transgenres et intersexuées représentent respectivement 3% et 1,7% de la population, soit environ 5% au total.<sup>6 et 7</sup>

Selon Joz Motmans, professeur à l’Université de Gand : « Bien que la visibilité ait considérablement augmenté ces dix dernières années dans de nombreuses

sociétés industrialisées occidentales, la stigmatisation des personnes transgenres reste importante. »<sup>8</sup> En 2014, l’European Union Agency for Fundamental Rights fait vent de la situation : les personnes transgenres sont toujours considérées comme déviantes ou différentes et de nombreuses personnes transgenres sont discriminées sur la base de leur identité ou expression de genre.

Durant ces dix dernières années, de nombreuses discriminations ont encore été recensées. Un tournant en terme législatif est tout de même pris en Belgique. Et pour cause : le 22 mai 2014, une nouvelle loi, modifiant celle du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, est ratifiée, tant au niveau fédéral qu’au niveau des Communautés flamande et française et de la Région de Bruxelles-Capitale, en vue de l’étendre à l’identité de genre et l’expression de genre<sup>9</sup>. Par la suite, le 1er janvier 2018, entre en vigueur la « Loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d’une modification de l’enregistrement du sexe dans les actes de l’état civil et ses effets »<sup>10</sup>. Pour Lisbet Stevens, directrice adjointe de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes, malgré le nombre encore élevé de faits de discrimination, cette évolution juridique est significative. En effet, dans l’ancienne loi de 2007, les procédures pour changer de nom et

de rôle social de genre imposaient des conditions médicales humiliantes allant à l'encontre des droits humains et qui sont aujourd'hui proscrites.

Pour Max Nisol, fondateur de l'asbl Genres Pluriels, « Cette nouvelle Loi de 2017, entrée en vigueur en 2018, est un bon premier pas. L'Etat pour une première fois reconnaît l'autodétermination pour les personnes trans\* adultes. Sans ce premier pas, on ne pouvait pas aller plus loin. On est sur la bonne voie (...) Cela montre également l'écart qui se creuse de manière très significative entre, d'une part, une prise de conscience du législateur qui tend à rejoindre le chemin des personnes trans\* et inter\* et, d'autre part, une partie conséquente du monde médical qui reste arcbuté à son cadre discriminant et psychiatrisant. Il n'y a officiellement pas de modification de l'accompagnement par l'INAMI ou une autre instance. Aucune déclaration concernant la non psychiatrisation des personnes trans\* et la non pathologisation des personnes inter\* n'a eu lieu. » Autre constat de ce professionnel du secteur : « On fait souvent l'amalgame en disant que la nouvelle législation permet une meilleure prise en charge des soins de santé. Cela est faux ! Il n'y a pas un mot sur les soins de santé dans la nouvelle loi : ni sur l'encadrement des soins de santé, ni sur leur remboursement. »

## Bruxelles, en retard sur les régions voisines ?

En collaboration avec Inès de Biolley et Sandrine Debinne, Joz Motmans, professeur à l'Université de Gand, a publié en 2009 son travail *Etre transgenre en Belgique*. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres. [Dix ans plus tard, lors du colloque de décembre consacré à cette question, ce chercheur a présenté une nouvelle étude – publiée en 2017 – coréalisée avec Elia Wyverkens \(point](#)



Photo© Shutterstock Ronnie Chua

[d'information Transgenre de l'UZ Gent et Justine Defreyne \(UZ Gent\) intitulée \*Etre une personne transgenre en Belgique, Dix ans plus tard.\*](#)<sup>11</sup>

Selon cette étude, la population transgenre jouit d'une prise en charge plus adéquate en région flamande qu'en Wallonie ou à Bruxelles-Capitale. Joz Motmans révèle que sur les 754 personnes ayant répondu à l'enquête de terrain, 527 étaient néerlandophones<sup>12</sup>. Plus d'une dizaine d'associations destinées aux personnes transgenres et intersexuées sont actives en région flamande. Le Service Diversité y est extrêmement bien développé. Il octroie notamment la possibilité aux élèves de changer de prénom sur leurs diplômes. A Bruxelles, comme l'explique Max Nisol (Genres Pluriels), cela n'est pas encore possible : « Cela fait au minimum trois ans que nous réclamons à Bruxelles un décret auprès de la Communauté Française. Pour nous, ce décret est très important et on aimerait réellement que cela se concrétise comme c'est déjà le cas du côté de la région flamande. » L'étude révèle également que le stress économique touche 30% de ces personnes. Effectivement, 48,1% des répondants de l'enquête avaient un emploi, contre 21,7% qui étaient au chômage<sup>13</sup>... Pour Joz Motmans, en Flandre, le stress

économique est toutefois moindre, grâce à une meilleure reconnaissance et prise en charge des personnes trans-spécifiques.

## Genres Pluriels Asbl : une association bruxelloise au cœur de l'action

Max Nisol, l'un des fondateurs de l'asbl, raconte : « Genres Pluriels a été créée en 2007 sur le constat qu'il n'y avait pas d'association basée sur le respect des droits humains et l'autodétermination des personnes trans\* et inter\* ». C'est la seule association de soutien et de défense des droits des personnes transgenres et intersexuées à Bruxelles et en Belgique francophone. Depuis dix ans, elle se bat pour informer et sensibiliser la société. « [Trans\\* pour les nullEs](#) » est [l'une des formations proposées](#), afin notamment de situer la Belgique dans son évolution quant au respect des droits des personnes trans\*. Autre formation, dédiée aux professionnels, cette fois : « Au-delà des catégories binaires : la diversité des genres ». L'objectif de cette dernière est de sensibiliser les professionnels aux rudes parcours auxquels ces personnes sont confrontées.<sup>14</sup>

Outre ces formations, Genres Pluriels propose différents accompagnements pour les personnes transgenres, notamment via une vingtaine de groupes de parole. Certains sont exclusivement dédiés aux personnes trans\* et inter\*, alors que d'autres ont été créés pour entendre et accompagner leur entourage (parents, fratrie, amis, etc.). Un moyen concret d'ouvrir le dialogue afin de soutenir de manière bienveillante leurs proches dans cette quête d'eux-mêmes.

A Bruxelles, Genres Pluriels doit faire face à un nombre important de demandes, surtout celles de soutien individuel. «En 2017, il y avait 700 plages horaires de rendez-vous individuels, ce qui correspond à 300 personnes différentes. Nous sommes largement au-dessus de ce chiffre et nous avons d'autres activités que les entretiens. Nous avons une liste d'attente de minimum un mois avant d'obtenir un premier entretien avec des personnes. Il nous faudrait vraiment un renforcement d'équipe que l'on peine à obtenir», souligne Max Nisol.

Alors que la nouvelle loi de 2017 marque une avancée sur certains points, d'autres restent flous. Nombreuses sont encore les discriminations subies au quotidien. Que cela soit face aux administrations, au corps médical ou tout simplement face aux citoyens cis genres, ces 5% de la population peinent encore à vivre en paix. Les pensées suicidaires n'ont pas diminué en 10 ans, au contraire, elles ont même augmenté. Le fait de ne pouvoir s'exprimer sur sa réelle identité – au sein de sa famille, à l'école, avec ses ami(e)s, au travail – pousse certaines personnes à vouloir mettre un terme à leur existence (77,1% y ont pensé cette dernière année contre 62% il y a 10 ans).<sup>15</sup>

«Quand les autorités, c'est-à-dire le cadre officiel comme l'INAMI, les ministres changeront d'avis et poseront un regard anti-discrimination sortant les trans-identités de la psychiatrie et les inter-sexuations de la pathologie, cela sera un signal et un message très clair. Tant que ce ne sera pas effectif, pour nous, au niveau officiel, la Belgique et le monde médical maltraitent 5% de la population», souligne Max Nisol. ■

### **L'asbl Genres Pluriels emploie deux salariés. Aujourd'hui, qu'est-ce qui vous freine dans l'ouverture d'un troisième poste ?**

« Ma collègue et moi devrions être reconnus comme salariés universitaires, en tant que responsables de projets. Nous sommes actuellement au barème minimum de la Communauté française. Nous intervenons à 50% en Wallonie et à 50% à Bruxelles. Le soutien financier que nous obtenons des deux régions est pourtant très différent. Pour la région Bruxelles-Capitale et la Cocof, nous obtenons environ 55 000 euros, alors que, pour la région wallonne, nous recevons 9 000 euros... La région Bruxelles-Capitale ainsi que la Cocof sont des acteurs qui soutiennent réellement les personnes trans\* et inter\*. Cependant, du côté wallon, nous sommes au regret de devoir engager nos fonds propres pour intervenir. Pourtant, le nombre de demandes et de personnes aidées en 2018 est le même en Wallonie qu'à Bruxelles. En investissant nos fonds propres dans des actions qui devraient être subsidiées, on ne peut pas ouvrir un poste supplémentaire... »

1. Eddy de Pretto, auteur de la chanson Normal.
2. Selon l'enquête de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Etre transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres, 2009.
3. Max Nisol, membre fondateur de Genres Pluriels, psychologue et formateur au sein de l'association.
4. Rapport de l'asbl Genres Pluriels, Accueil, droits, santé, jeunesse, emploi... Tous.tes bien informé.e.s, 2016, p. 9.
5. Id., p. 8.
6. [https://www.rtb.be/tv/emission/detail-questions-a-la-une/actualites/article\\_il-ou-elle-peut-on-vraiment-choisir?id=9568133&emissionId=10](https://www.rtb.be/tv/emission/detail-questions-a-la-une/actualites/article_il-ou-elle-peut-on-vraiment-choisir?id=9568133&emissionId=10)
7. <https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/brochureintersexegps-rev6.pdf> p 1
8. MOTMANS Joz, WYVERKENS Elia, DEFREYNE Justine, Etre une personne transgenre en Belgique, Dix ans plus tard, 2017, [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/118\\_-\\_etre\\_une\\_personne\\_transgenre\\_en\\_belgique.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/118_-_etre_une_personne_transgenre_en_belgique.pdf) p. 16.
9. Loi du 22 mai 2014 modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en vue de l'étendre à l'identité de genre et l'expression de genre, [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/22\\_mai\\_2014\\_-\\_loi\\_modifiant\\_la\\_loi\\_du\\_10\\_mai\\_2007expression\\_de\\_genre.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/22_mai_2014_-_loi_modifiant_la_loi_du_10_mai_2007expression_de_genre.pdf)
10. Loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets, [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2017062503](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2017062503); <https://www.genrespluriels.be/informations-pour-les-changements-de-carte-d-identite-suite-a-la-nouvelle-loi>
11. MOTMANS Joz, WYVERKENS Elia, DEFREYNE Justine, op. cit.
12. Id., p. 21.
13. MOTMANS Joz, WYVERKENS Elia, DEFREYNE Justine, Id., op. cit., p. 31.
14. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de Genres Pluriels, <https://www.genrespluriels.be/Formations->
15. MOTMANS Joz, WYVERKENS Elia, DEFREYNE Justine, op. cit., p. 50.



Début février, un jeune âgé de 14 ans qui avait fugué en 1999 venait d'être retrouvé vivant aux Pays-Bas. Agé aujourd'hui de 34 ans, il y a refait sa vie et changé d'identité. Une fin heureuse dans cette histoire de disparition inquiétante, mais qui comme dans bien d'autres dossiers montre combien des jeunes restent confrontés à toutes sortes de difficultés : au sein de leur famille, à l'école, dans la société, etc. Tous ne fuguent pas et ne disparaissent pas dans la nature, bien que... Actuellement, la plupart des jeunes qui sont en difficulté ou en danger sont suivis par les services actifs dans le champ de l'Aide à la jeunesse.

Photo © Unsplash - Lewis Roberts

# Comment aider les jeunes en difficulté ?

## Le travail de deux services du secteur d'Aide à la jeunesse

Un brin d'optimisme pourrait faire croire que la vie des jeunes est devenue plus douce que celle des enfants du XIX<sup>e</sup> siècle. Cosette, Gavroche et Poil de carotte sont ces jeunes héros que Victor Hugo et Jules Renard ont mis en avant dans leurs romans pour dénoncer la dureté de la société du XIX<sup>e</sup> siècle à l'égard des enfants, les difficultés familiales, la maltraitance et bien d'autres maux dont souffraient alors une grande partie d'entre eux. Certes des changements importants sont intervenus depuis, mais il reste malgré tout encore en ce début du nouveau millénaire un nombre important de jeunes confrontés à de multiples difficultés. Côté francophone, le secteur de l'Aide à la jeunesse est chargé d'apporter une aide aux jeunes en difficulté ou en danger, mais aussi aux mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction. Cette aide est mise en œuvre par différents acteurs et institutions dont les services Outre-Mer et Abaka que nous avons rencontrés.

Actuellement, il est heureux que la situation générale de la jeunesse – pour autant que l'on puisse ainsi généraliser – se soit plutôt considérablement améliorée et que l'aide à leur apporter en cas de difficulté a été mieux prise en charge par les pouvoirs publics. Ces avancées ne peuvent toutefois pas occulter le fait par exemple que pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles 41.587 jeunes ont été pris en charge par l'Aide à la jeunesse en 2016<sup>1</sup>. Ils étaient 8.670 à avoir été pris en charge au moins un jour dans l'arrondissement de Bruxelles. L'Aide à la jeunesse est le service public chargé d'apporter une aide personnalisée aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs familles en Wallonie et à Bruxelles. Les raisons qui poussent à une prise en charge sont variées<sup>2</sup>. Cela peut être en raison de difficultés personnelles des jeunes : difficultés psychologiques ; des problèmes liés à la scolarité, essentiellement de l'absentéisme scolaire ; des problèmes de comportement qui se traduisent par un refus de l'autorité, une intolérance à la frustration, de la violence... Les difficultés per-

sonnelles de leurs parents peuvent aussi expliquer qu'ils soient pris en charge. Les parents peuvent souffrir de mal-être à connotation dépressive, avoir un problème de nature psychiatrique ou un problème d'assuétude (essentiellement de l'alcoolisme et, dans une moindre mesure, des problèmes de toxicomanie). Dans d'autres cas, une prise en charge est nécessaire parce qu'il y a maltraitance ou suspicion de maltraitance, que celle-ci soit physique, psychique ou sexuelle. Dans d'autres cas encore, les jeunes sont aidés parce que leurs parents ont des difficultés à assumer leur rôle parental. En effet, certains parents dépassés n'arrivent plus à faire preuve d'autorité par rapport à leur enfant et, dans une moindre mesure, d'autres ont tout simplement des attitudes éducatives inadéquates. Des prises en charge peuvent aussi intervenir en raison des difficultés matérielles et financières de la famille du jeune. Dans la moitié des cas recensés à ce niveau, il s'agit le plus souvent d'un problème de logement : absence de logement ; problème d'insalubrité ; exiguïté...

L'Aide à la jeunesse fournit deux types d'aides. L'aide consentie est apportée par le conseiller de l'Aide à la jeunesse, en accord avec la famille et le jeune de plus de 14 ans. L'aide contrainte est mise en œuvre par le directeur de l'Aide à la jeunesse, suite à un jugement rendu par le juge de la jeunesse lorsque le jeune est exposé à un danger grave et que l'une des personnes investies de l'autorité parentale refuse l'aide du conseiller ou néglige de la mettre en œuvre. L'aide contrainte est décidée et mise en œuvre par le juge de la jeunesse lorsque l'intégrité physique ou psychologique du jeune est gravement compromise et que l'aide consentie a été refusée ou a échoué<sup>3</sup>. L'aide consentie et l'aide contrainte mises en place par les SAJ (Service de l'Aide à la Jeunesse) et les SPJ (Service de Protection Judiciaire) constituent l'aide apportée en cas de danger ou de difficulté rencontrée par le jeune. Les deux sont donc habilités à intervenir pour des situations de danger et de difficulté, mais seul le tribunal de la jeunesse (TJ) est compétent pour des jeunes qui ont commis des faits de délinquance.

L'aide peut prendre différentes formes: réorientation et accompagnement vers des services de première ligne, en suivi en famille ou en hébergement. Une partie de l'aide est assurée par les services publics tels que les SAJ, SPJ, IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse), SAMIO (Service d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation), etc. Les services publics n'interviennent que là où ils le doivent. Dans les autres cas, l'Aide à la jeunesse fait appel à l'initiative privée associative. Le recours aux associations est très important dans ce secteur: on y compte en effet environ quatre fois plus de travailleurs dépendants de services privés que d'agents des services publics<sup>4</sup>. Les associations ou services agréés, qui assument une partie des missions d'aide, sont contrôlés et subventionnés par l'AGAJ (l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse). Celle-ci gère les compétences de la FWB en matière d'aide et de protection de la jeunesse.

## Les suivis en autonomie et en milieu de vie familial

Une des structures auxquelles les services publics d'Aide à la jeunesse font appel est le service Outre-Mer créé en 1997. Ce service est né à la suite d'un constat de deux éducateurs qui travaillaient alors dans un SAAE (Service d'Accueil et d'Aide Educative), c'est-à-dire un centre d'hébergement pour les jeunes. Marielle Gheude est l'un des deux éducateurs encore présents à Outre-Mer: «Nous avons constaté qu'il manquait un palier indispensable lorsqu'un jeune atteignait sa majorité et qu'il sortait d'un cadre institutionnel. Il manquait une étape pour pouvoir réellement travailler les projets de mise en autonomie de façon progressive. A l'époque, nous nous sommes rendu compte qu'après avoir vécu plusieurs années en institution, les jeunes qui atteignaient 18 ans étaient un peu livrés à eux-mêmes. Il fallait trouver des alternatives pour vraiment les aider. C'est ainsi qu'a germé l'idée de créer ce service, le but

étant d'aider dans un premier temps les jeunes qui sortent d'institution». Actuellement, les deux missions principales de l'association sont: les suivis en autonomie pour les jeunes en difficulté et les suivis en milieu de vie familial. Outre-Mer travaille sous mandat et celui-ci est délivré soit par le SAJ, soit par le Tribunal de la Jeunesse. Ce n'est donc jamais à la demande du jeune que l'association intervient. Jusqu'il y a peu, Outre-Mer était identifié comme un SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educatif). Cette dénomination a été abandonnée au profit de SASE (Service d'Accompagnement Socio-Educatif), une appellation plus générale sur l'aide que les services tels qu'Outre-mer peuvent apporter aux jeunes. Celui-ci bénéficie actuellement d'un agrément de 17 prises en charge qui se répartissent entre suivis en autonomie (10) et suivis en milieu familial (7).

Les suivis en autonomie concernent des jeunes qui vont être accompagnés pour vivre seuls en appartement. Guillaume Viérin, intervenant psycho-social au service Outre-Mer: «Dans ce volet-ci, nous travaillons avec des jeunes qui ont 16 ans, bien que nous préférons en général travailler avec des jeunes un peu plus âgés. En effet, nous nous rendons compte qu'à 16 ans, c'est un peu compliqué. Parce qu'il nous faut du temps pour construire et un peu maturer le projet. Pour de tels projets, 16 ans, c'est vraiment très jeune». Concrètement, l'aide apportée va démarrer par une demande émanant soit du Conseiller ou Délégué de l'Aide à la jeunesse, soit du Juge de la jeunesse. Avant que le mandat ne démarre, les éducateurs vont rencontrer le jeune pour lui expliquer leur travail. Marielle Gheude: «Pour nous, il est important que le jeune soit porteur de son projet et soit motivé à l'idée de vivre en autonomie dans un appartement. Il est important qu'il sache à quoi il va s'engager s'il travaille avec nous. Nous lui laissons ensuite un petit temps de réflexion. Après ce premier entretien, une rencontre avec le conseiller ou le juge est organisée afin de fixer les objectifs et commencer effectivement le mandat». Le jeune est bien entendu présent lors de

cette réunion avec le mandant puisqu'il est le premier acteur de ce projet. L'associer dès le départ lui permet d'en prendre conscience et d'en être responsable. Il a généralement 48 heures pour donner une réponse. «Un temps indispensable pour réfléchir, confie-t-on du côté d'Outre-Mer. A l'issue du premier entretien, nous lui remettons un fascicule qu'il est invité à lire attentivement afin qu'il puisse nous dire à la fin de ce temps de réflexion s'il est d'accord de suivre toutes les étapes de la procédure.»

Avant la recherche de logement proprement dite, il y a effectivement différentes étapes à franchir. Baptisée «période de candidature» ou «construction de projet», cette période de quatre à six semaines permet à l'association de faire connaissance avec le jeune, de découvrir son vécu et de construire ensemble son projet. Marielle Gheude: «Ce temps est mis à profit pour communiquer avec le jeune et pour un petit peu le mettre en exercice. Nous allons par exemple lui remettre un questionnaire sur l'autonomie où nous lui demanderons de réaliser un menu alimentaire. Nous pouvons aussi lui demander d'effectuer des recherches sur ce qu'est une mutuelle ou ce que sont les allocations familiales. Le but est de voir quelles sont ses notions à propos d'une autonomie future. Ce qui, par après, nous permettra de travailler sur les difficultés ou les facilités repérées. C'est une période extrêmement importante parce qu'elle nous permet aussi de le tester, de mesurer sa motivation par rapport à son projet: revient-il de semaine en semaine? Est-il ponctuel, est-il sérieux? Revient-il avec les travaux demandés, etc.?»

Durant cet intervalle, les éducateurs rencontreront aussi la famille du jeune, généralement quand cela est possible. Il s'agit essentiellement de voir comment les parents peuvent aider leur enfant une fois qu'il vivra seul en appartement. Préalablement, il s'agit de savoir ce que les parents pensent du projet, ce qu'ils pensent généralement de leur enfant, etc. Guillaume Viérin: «Si les parents sont contre la mise en autonomie, que le jeune

est mineur – ce qui est le cas la plupart du temps – et que le mandat nous vient du SAJ, nous ne pouvons pas suivre le jeune. Les parents doivent être d'accord avec le suivi et le projet. Au tribunal de la jeunesse c'est différent : si le jeune est en danger, les parents ne sont pas obligatoirement consultés. Si le juge décide de nous mandater et que le jeune est preneur, c'est le principal. L'avis des parents ne compte pas, c'est mieux de l'avoir mais pas obligatoire. Dans ces cas-là, si le jeune ou les parents ne souhaitent pas de rencontre "intervenant d'Outre-Mer/parents" nous ne le faisons pas »<sup>5</sup>. La recherche de logement peut débuter une fois la candidature faite. Le logement, généralement un petit appartement, du genre flat ou studio, ou une chambre quelque fois, est recherché auprès des Agences immobilières sociales (AIS) ou auprès des propriétaires privés. Dans le premier cas, il s'agit bien souvent d'appartements de transit où les jeunes ne peuvent résider que dix-huit mois. Au terme desquels, il faut rechercher un nouveau logement sur le marché privé. Le mandat donné à Outre-Mer prend fin lorsque le jeune qui a atteint sa

majorité a bien compris tous les enjeux liés à l'autonomie et au logement en général. L'autre mission assurée par les travailleurs d'Outre-Mer consiste à faire des suivis en milieu de vie familial. Il faut noter que, dans ce cadre-ci, les jeunes peuvent être beaucoup plus jeunes. Comme précédemment, là-aussi les travailleurs interviennent sur mandat. Celui du SAJ parce que ce dernier a été sollicité par un parent ou les deux parents demandant de l'aide. L'Aide à la jeunesse peut aussi avoir été approchée par le service PMS (Psycho-Medico-Social) ou le responsable d'une école. Et puis bien sûr, le juge prend la décision d'aider un jeune dit en danger. Outre-Mer peut aussi être sollicité par le SAJ ou le TJ parce que des parents ont des attitudes éducatives inadéquates. Leur accord ne sera alors pas recherché...

Les difficultés que rencontrent les jeunes en milieu de vie familial sont multiples et vont de la maltraitance à de la négligence, en passant par des décès dans la famille, des carences affectives, des troubles de l'attachement, etc. L'association peut être sollicitée pour intervenir par exemple

auprès d'une mère qui a trois enfants et qui ne sait pas comment s'en sortir seule. Dans ce cas, c'est peut-être une aide pluridisciplinaire qu'il faudra mettre en place : au niveau éducatif, au niveau administratif – parce qu'elle ne sait pas quelles sont les démarches à faire –, au niveau scolaire où les éducateurs doivent parfois se rendre dans les écoles pour voir comment cela se passe... Souvent, les éducateurs vont aussi s'attacher à ouvrir un maximum le réseau de la famille qu'ils vont aider. Parce qu'il s'agit, de façon récurrente, de familles très fermées. Tout l'enjeu consiste donc aussi à ouvrir leur réseau en proposant par exemple des activités, comme aller voir celles qui sont organisées dans les maisons et bibliothèques de quartier. Ceci afin d'aider aussi les enfants à s'épanouir ailleurs que dans le milieu familial qui est souvent problématique. Marielle Gheude : « Nous avons parfois été obligés de sortir les enfants de leur famille pour les placer. Parce que la situation était trop dangereuse, on ne pouvait plus les laisser dans un milieu familial qui était toxique. Dans ce cas de figure, la démarche prend souvent beaucoup de temps, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Le juge doit trancher à partir du moment où il y a danger et qu'un placement s'avère indispensable ».

## Alex, 17 ans

Le travail avec Alex\* a commencé par un suivi en milieu de vie. Ce jeune avait des parents malades, avec un parcours institutionnel. Il n'avait pas reçu grand-chose au niveau éducation. Ses parents ne lui disaient rien par exemple quand il n'allait pas à l'école ou ne rangeait pas sa chambre. Il avait d'autres difficultés : sa relation à l'autre était difficile parce qu'il a toujours été très renfermé, il n'aimait pas qu'on touche à ses affaires, etc. Sa famille était très isolée, avec peu d'amis et pas de famille. En termes d'hygiène et d'alimentation, il avait de grosses lacunes... Il a été placé en institution. Peu de temps après être rentré d'institution et avoir retrouvé ses parents, son père a fait un AVC, et sa maman, déjà suivie en psychiatrie, a décompensé et a été mise sous camisole chimique. Alex s'est retrouvé seul après que sa mère ait décidé de rejoindre son père dans le home de soins où ce dernier a été dirigé. Il n'a pas pu rester dans leur logement social de deux chambres. Parce qu'il fallait trouver une solution en urgence, Outre-Mer a commencé avec lui un travail de suivi en autonomie, c'est-à-dire l'accompagner pour qu'il puisse habiter seul dans un appartement. Ce travail a commencé peu de temps avant ses 17 ans. Cet accompagnement n'a pas été facile parce que lui n'était pas demandeur pour habiter seul et, pour les éducateurs, il a fallu tout reprendre à zéro pour qu'il puisse vivre de façon autonome. Aujourd'hui, il est dans son appartement et bien que cela reste compliqué et qu'il y a encore du chemin à parcourir, il y a des améliorations au niveau des relations sociales, de l'hygiène, de l'alimentation, etc.

\* Prénom d'emprunt

## Des interventions en cas de crise

Abaka est un centre de crise et d'accompagnement pour jeunes de 12 à 18 ans. Il est agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis avril 2004 comme PPP (Projet Pédagogique Particulier), et non comme une AMO (Aide en milieu Ouvert)<sup>6</sup>. Contrairement au service Outre-Mer, le centre n'est pas mandaté et n'intervient qu'à la demande du jeune ou de sa famille. Il offre une écoute, une aide, un accompagnement et un hébergement éventuel au jeune qui le sollicite. Le centre a été créé dans une perspective de prévention avec l'idée que des jeunes qui vivent ou qui souffrent – de difficultés familiales, psychiques, affectives, psychoaffectives ou sociales – puissent trouver

entre ses murs un lieu d'apaisement lors d'une crise telle que des conflits familiaux. En offrant un tel espace à travers un écartement familial, Abaka veille aussi à utiliser le potentiel mobilisable de la famille et du jeune pour faire un peu de médiation entre eux. Au départ, le but du centre était de prendre en charge des jeunes qui n'avaient pas encore de parcours dans l'Aide à la jeunesse. Eric Fairier, directeur d'Abaka : « L'objectif était d'éviter qu'un dossier s'ouvre pour le jeune, que celui-ci ne soit pas orienté vers des services tels que les SAJ. Un autre objectif était aussi d'offrir un lieu neutre aux jeunes qui ne se sentaient pas bien dans les structures où ils étaient placés, que cela soit en famille d'accueil ou dans toute autre structure de placement. Ici aussi, l'idée était de proposer un temps où nous pouvions faire la même chose qu'avec les parents, c'est-à-dire jouer le rôle de médiateur entre le jeune et le centre ». A cette occasion, il s'agit pour les travailleurs de savoir ce qui va ou ce qui ne va pas, pourquoi une crise est apparue, etc. Ils partent du postulat, que quand il y a une crise, il y a possibilité de changement.

En septembre prochain, cela fera exactement 15 ans qu'Abaka travaille avec les jeunes. Et sur cette période, le public que l'association voulait toucher a changé. Le volet préventif notamment a fortement diminué et explique que ce sont plus souvent des jeunes en fin de parcours dans l'Aide à la jeunesse qui viennent solliciter l'aide du centre. Comment expliquer que le nombre de jeunes qui n'ont pas encore un dossier de l'Aide à la jeunesse ait chuté? Il y a d'abord le fait qu'Abaka bénéficie d'une plus grande reconnaissance du secteur : mieux connu par les autres services, il est aussi plus sollicité. Il y a ensuite le changement intervenu au niveau de l'Aide à la jeunesse qui s'est notamment traduit par la promulgation d'un nouveau décret<sup>7</sup>. Eric Fairier : « Jusque-là, il y avait un manque de places dans les structures d'accueil d'urgence et nous avons beaucoup pallié ce problème pendant tout un temps. Nous avons accueilli beaucoup de jeunes qui posaient des difficultés aux centres dit classiques, nous avons répondu présent aux demandes des services



Décorer un mur est bien plus qu'embellir un lieu pour les jeunes.

Photo © Abaka

d'urgence. Ne trouvant pas vraiment leur place dans ces derniers, ces jeunes se retrouvaient chez nous qui acceptons davantage des profils un peu atypiques. Nous sommes également dans une politique de non renvoi du jeune ». Ouvert 24h/24, 7 jours/7 toute l'année, l'accès est en effet quasi inconditionnel chez Abaka. Dans beaucoup d'autres structures, souvent le jeune connu pour avoir un profil difficile ne va pas être accepté. Un autre obstacle tient aussi au fait que les services mandatés vont avoir du mal à apporter une aide pendant le week-end, justement parce qu'ils doivent intervenir sous mandat, avec une audience, etc. Situé au numéro 105 de la rue Goffart à Ixelles, peu importe l'heure, le centre de crise et d'accompagnement accueillera toujours le jeune qui vient frapper à sa porte si cela est possible en termes de temps, d'organisation et de place. Un entretien avec lui ou elle sera réalisé et le sens de son séjour dans l'association sera élaboré ensemble.

Pourquoi accepter des profils un peu atypiques – de jeunes qui respectent peu

le cadre, refusent le placement, posent des actes tournés vers la délinquance, etc. – en attente d'une place ? Sophie Borceux, coordinatrice d'Abaka : « Nous leur proposons de réfléchir avec eux sur leur vie, la multitude de leurs placements, les traumatismes que ceux-ci ont pu susciter... En même temps, c'est pour nous l'occasion de pouvoir travailler avec leur famille qui, peut-être, a été éloignée par le système, parce que pointée comme étant défaillante. Nous réactivons le réseau familial, en fait tout le réseau de ressources du jeune. Cela peut être les parents d'un ami, un parrain qu'il soit symbolique ou pas. Le but est de proposer quelque chose au jeune qu'il pourra ensuite proposer à l'instance qui le suivra ou pas. Nous essayons vraiment de redynamiser sa vie, d'y remettre un peu de sens, un peu de dignité aussi. Nous évitons de revenir tout le temps sur les échecs vécus jusque-là ». Ce passage chez Abaka est aussi une occasion de renvoyer une autre image du jeune aux instances qui s'en occupaient, de changer l'image d'un jeune qui met tout en échec, pour qui tout se passe mal partout, etc. Cet aspect du travail

est important quand on sait que la majorité des jeunes qui sollicitent le centre ont une estime de soi détériorée. Parmi ces jeunes, beaucoup arrivent là suite à un fait de maltraitance. Dans le pire des cas, ce sont des jeunes filles qui ont été abusées sexuellement et/ou psychologiquement dans les milieux d'accueil où elles se trouvaient, mais le plus souvent dans leur milieu familial. L'association va tâcher de valoriser ces jeunes à travers toute une série d'activités : la cuisine (puisque'il n'y a pas de personnel engagé à ce titre, les repas sont préparés par les jeunes), le soin de sa chambre et de son linge, l'hygiène, les activités supports tels que la décoration d'un mur, le chant et la musique dans le studio d'enregistrement aménagé au sein-même du centre... Si les jeunes ont souvent une mauvaise estime de soi, c'est aussi parce que les adultes portent souvent sur eux un regard négatif. Sophie Borceux : « Même le système en arrive à porter le même type de regard. Nous accueillons des jeunes de 17 ans ou 17 ans et demi et à la limite ce que le système leur renvoie comme message est "Nous ne ferons plus rien pour toi. Débrouille-toi, tu as bientôt 18 ans" ». Au final, le système est assez excluant pour ces jeunes-là. Quand ils ont un passif de plusieurs années dans l'Aide à la jeunesse et qu'ils ne se sont pas conformés, à un moment donné, aux exigences d'une instance – pour différentes raisons –, les jeunes sont presque mis hors système. Certains jeunes par exemple ne vont pas se conformer parce

qu'ils vont énormément en vouloir à l'Aide à la jeunesse, reprochant à ces services de les avoir éloignés de leurs parents depuis le début. Cela peut aussi être l'inverse : des jeunes leur reprochant d'avoir maintenu des liens avec des parents qui sont peut-être défailants et que cela leur fait du mal d'être en contact avec eux. Dans ces cas de figure, il n'est pas rare que les jeunes sabotent ou mettent à mal tout ce qui peut leur être proposé. Parmi ces jeunes se retrouvent aussi ceux qui ont un parcours d'immigration et qui n'ont jamais su ou vraiment compris pourquoi ils étaient là. Le problème pour ces derniers est que le système, par des réponses classiques, va proposer de l'hébergement, avec un entourage éducatif, sans jamais effleurer le problème de fond du jeune qui est de savoir pourquoi il a fallu qu'il se déracine de là-bas. Chez Abaka, on va se donner le temps de décortiquer tout ça, de comprendre.

Pour ce qui est de l'hébergement, Abaka dispose de cinq chambres où les jeunes peuvent loger cinq jours, renouvelable une fois. Le petit nombre de chambres peut surprendre, surtout quand on sait que l'équipe du centre est composée de 12,5 ETP où se retrouvent des assistantes sociales, des éducateurs, une psychologue, une secrétaire, une technicienne de surface, une coordinatrice et un directeur. Le centre met plutôt l'accent sur la qualité que la quantité. Etant ouvert 24h/24 pendant toute l'année, outre

l'équipe psycho-sociale, deux travailleurs sont toujours présents la semaine aux côtés des jeunes qui sont hébergés. Les soirées et les week-ends le groupe n'est encadré que par un seul éducateur. A côté de l'hébergement, il y a tout le travail d'écoute, de suivi et d'accompagnement des jeunes. Il faut aussi souligner que ce n'est pas parce qu'un jeune ne loge plus sur place qu'il ne peut pas continuer à être suivi et/ou être accompagné. Chaque année, une centaine de jeunes passent par le centre de crise.

Généralement les activités démarrent à 9h, moment où tous les jeunes doivent avoir fait leur toilette, petit-déjeuner ensemble (tous les repas sont pris jeunes et travailleurs ensemble). Ecole ou pas école, vacances ou pas, c'est le rythme qui est respecté toute l'année. A 9h, ceux qui ne vont pas à l'école participent à une réunion avec l'équipe. Le point est fait sur la soirée de la veille et cela permet aussi de voir s'il y a des tensions, des sujets qui doivent être abordés... Un temps est ensuite consacré au programme de la journée : y a-t-il des démarches à faire, comment s'organiser, etc., ? Par après les uns et les autres vont vaquer à leurs occupations : accompagner tel jeune au CPAS, se rendre dans l'école de tel autre. A midi, le déjeuner est de nouveau préparé par les jeunes puis pris en commun. L'après-midi s'organise un peu comme le matin. Un éducateur peut aussi proposer de faire une activité : une sortie culturelle (cinéma, théâtre), du sport... Le choix des activités est laissé à l'appréciation des jeunes et de l'éducateur. Après cela, il faut songer au repas du soir et, parfois, faire des courses. Bien souvent, l'argent est remis aux jeunes qui vont eux-mêmes acheter ce dont ils ont besoin dans les commerces alentours. Avec des jeunes d'origines culturelles différentes, des auberges espagnoles sont aussi organisées où chaque jeune est invité à proposer une spécialité de chez lui. Au-delà d'un bon repas, l'idée poursuivie est là aussi de valoriser les uns et les autres. Après le dîner, la soirée se partage entre jeux de société, films, débat(s) ou une sortie cinéma ou théâtre. Généralement, le centre organise une à deux sorties culturelles par mois. Pour le

### **Johanna, 17 ans\***

Avant de s'adresser à Abaka, cette adolescente, dont la maman avait de grosses difficultés d'addictions, avait déjà entamé les démarches pour trouver un endroit où loger toutes les deux. C'était alors une jeune fille qui pouvait montrer des signes de souffrance et qui pouvait aussi être agressive. En discutant avec les travailleurs, elle a pu revenir sur ce côté de sa personnalité et a réussi à expliquer ce qui déclenchait ces accès d'agressivité. Au fil du temps, elle a aussi réussi à montrer ses bons côtés, elle y tenait. C'était une enfant qui avait besoin de lien. Ce qui a marqué les éducateurs, c'est son côté femme et enfant. Elle pouvait ainsi apparaître le matin habillée d'une grenouillère ornée de Mickey pour après apparaître vêtue comme une jeune femme de 20 ans. Les éducateurs ont pu les accompagner, elle et sa maman, faire toutes les démarches afin de retrouver un logement. Au bout de trois jours, elles ont pu rejoindre un centre d'accueil où elles resteront un an, le temps nécessaire pour rebondir.

\* Prénom d'emprunt

théâtre, les éducateurs veillent à leur proposer des pièces qui vont les étonner et qui vont les faire réfléchir sur le sens de leur vie.

## Pas de profils particuliers

Il n'existe pas réellement de profils particuliers de jeunes en difficulté. Du côté d'Outre-Mer, les jeunes viennent de tous les milieux, même si ceux issus de milieux précarisés sont un peu plus nombreux. Actuellement, beaucoup viennent aussi d'institutions et de familles monoparentales, essentiellement celles où des mères sont chefs de famille. Bien souvent, il s'agit de mamans seules avec deux, trois voire quatre enfants. Dans les milieux précarisés, on observe que ce sont souvent des familles où il y a eu une perte d'emploi, des personnes qui ont eu des enfants vraiment très jeunes. Dans les familles, les problèmes de dépendances à l'alcool ou à la drogue sont aussi récurrents. Marielle Gheude : « Nous nous rendons compte que nous touchons énormément au domaine psychiatrique depuis une dizaine d'années. Les situations sont de plus en plus lourdes. Il est évident que les gens vont de plus en plus mal. Ils vont mal parce que la société va de plus en plus vite et qu'on demande aussi de plus en plus aux gens ». Dans les familles précarisées, on constate qu'elles vivent assez repliées sur elles-mêmes. Parfois, avec des enfants qui n'ont pas eu beaucoup d'éducation et qui se retrouvent sans les codes de la vie en société. Il y a quelques années, des MENA (Mineur Etranger Non-Accompagné) étaient aussi dirigés vers le service Outre-Mer. Les MENA, y souligne-t-on, c'est un peu en fonction des périodes. Dans le passé, leur situation posait pas mal de difficultés car les projets de mise en autonomie passant par un appartement où habiter seul demandent des papiers et une stabilité dans le pays d'accueil... Actuellement cela va mieux, des solutions pour résoudre les problèmes administratifs sont mis en place.

Au centre Abaka, on ne dit pas autre chose concernant les profils de jeunes qui

sont aidés. Pour ceux qui sont issus des milieux précarisés, les travailleurs notent que les parents sont souvent absents, parce que dans la majorité des cas ils ont été dévalorisés par la société. Ce qui fait que cela devient compliqué pour le jeune qui se dit souvent : « Pourquoi dois-je vivre dans une société qui a dévalorisé mes parents ? ». Pour Eric Fairier, il y a probablement un enjeu par rapport à cela. Concernant les parents de ces jeunes, il relève aussi : « Ce sont souvent des personnes qui n'ont pas les moyens de se défendre. Quand vous arrivez devant des instances telles que le SAJ ou le Tribunal de la Jeunesse et que vous n'avez pas le vocabulaire, vous n'avez pas compris ce que l'on vous demande parce qu'on exige de vous une mission parentale bien explicite, cela devient très compliqué. Il y a aussi une stigmatisation du milieu ». C'est ainsi que des parents se retrouvent mis sur la touche. Voilà pourquoi chez Abaka, on veut leur redonner une place de parents, même si cela n'est que symbolique. « Même si ces derniers ne sont pas déchés de leurs droits. C'est bien tout le problème de la loi. Dans la pratique, on se passe de certains accords – ceux des parents – qui normalement sont obligatoires. Toute prise en charge pour un jeune doit absolument avoir l'autorisation du parent. Mais dans la pratique, il arrive (souvent ?) qu'on s'en passe... » Notamment dans les cas où les parents semblent ne rien comprendre ou qu'ils sont tout simplement disqualifiés par le système. Parmi les jeunes qui sont suivis par Abaka, les éducateurs voient aussi apparaître de nouvelles figures : celles de jeunes qui vivent en rue. Le phénomène est relativement récent. Pour certains de ceux qui sont dans cette errance-là, ce serait aussi une expérimentation pour savoir se débrouiller seul dans la vie. Ils sont généralement assez seuls, assez isolés et présenteraient différents profils. « Il peut s'agir d'un jeune qui est encore suivi par l'Aide à la jeunesse, mais qui commence à montrer des signes de souffrance dans le milieu institutionnel. Cela peut aussi être un jeune qui souffre en dehors du milieu institutionnel, mais les professionnels ne savent pas trop comment. En fait, nous ne

savons pas encore vraiment le décoder. Nous sommes un peu perdus par rapport à l'aide qui doit être mise en place. Mais ce qui est sûr, c'est qu'ils souffrent en s'écartant du système, en se retrouvant à la rue et c'est là où, au niveau d'Abaka, nous essayons de les accrocher à travers des projets de mises en autonomie. Nous travaillons avec quelques structures comme la Maison Africaine, pour trouver des lieux où nous pouvons encore nous investir en tant que guide dans la mise en autonomie. » Au centre de crise et d'accompagnement, les travailleurs notent aussi avec inquiétude la croissance des problèmes de santé mentale chez les jeunes et leur famille. Alors qu'auparavant on parlait uniquement de burn-out professionnel, les éducateurs sont aussi de plus en plus confrontés à des problèmes de burn-out parental. Beaucoup de jeunes sont aussi mal dans leur peau... Que leur propose-t-on en effet comme futur ? Il y a beaucoup d'incertitudes par rapport à l'avenir. De nombreux jeunes se demandent par exemple quel est l'intérêt de faire des études. « Maintenant avec les modèles qu'ils ont, ils estiment que ce n'est pas comme ça qu'on réussit. La réussite en 2019, comparée à 2004, n'est pas d'aller à l'ULB et de devenir ingénieur. Les modèles, ils les trouvent dans les médias, ce sont les *followers*, les influenceurs. Nous apprenons aussi toutes ces évolutions avec les jeunes que nous accompagnons. »

Entre filles et garçons, il n'y a pas de réelle différence, les uns comme les autres sont confrontés aux difficultés répertoriées précédemment. Au service Outre-Mer, les professionnels notent cependant une différence au niveau de l'autonomie. Parmi les demandes pour aller vivre seul en appartement, beaucoup émanent de filles. Il y a chez ces dernières une plus grande maturité. Une fille de 16 ans et demi ou 17 ans va plus vite prendre conscience des enjeux d'un tel projet par rapport à un garçon du même âge. Chez celui-ci, cela va prendre beaucoup plus de temps. Abaka aide et héberge les jeunes des deux sexes mais fait remarquer que pour ce qui est du logement, cela dépend des périodes.

A certains moments, il peut y avoir plus de filles que de garçons. Souvent quand le groupe n'est constitué que de filles, cela va être plus difficile à gérer pour les professionnels. Les filles, nous confions, sont plus explosives que les garçons. Les garçons restent encore un peu des petits garçons alors que les filles sont déjà des jeunes femmes. Un garçon de 17 ans a besoin d'affectif, plutôt maternant ou paternel, alors qu'une jeune fille du même âge a besoin d'être prise très au sérieux. Par rapport à la maturité, si les unes l'acquièrent plus vite que les autres, il faut souligner que cela dépend aussi des parcours. Le centre de crise a reçu il n'y a pas si longtemps deux jeunes qui ont été mis en autonomie. Le constat est que le garçon a fait preuve de beaucoup plus de maturité et d'indépendance ; la jeune fille, elle, s'est complètement écroulée. «Ce que nous voyons au quotidien, c'est que les jeunes filles tirent vers le côté femme alors que les garçons tirent vers le côté petit garçon. Ils vont beaucoup plus avoir besoin de maternage, ce qu'ils n'ont pas forcément reçu plus jeunes. En général, une des composantes qui est souvent présente est l'existence de carences, notamment des troubles de l'attachement... »

## Pour conclure...

Les jeunes en difficulté représentent un de ces groupes de la population que l'on ne voit pas et que l'on n'entend probablement pas souvent. Ce groupe est pourtant constitué de plusieurs milliers de jeunes dont 8.670 ont été recensés à Bruxelles en 2016. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont dues, comme cela a été souligné, à des problèmes personnels (psychologiques, scolaires, comportement...), à ceux de leurs parents (santé mentale, assuétudes...), à de la maltraitance ou de la suspicion de maltraitance. Les données à cet égard proviennent de l'Aide de la jeunesse, le service public qui en Fédération Wallonie-Bruxelles apporte une aide personnalisée aux jeunes en difficulté ou en danger et à leurs familles. Il faut espérer que ces chiffres correspondent à la réalité et qu'ils ne seraient

pas plus nombreux parce que certains d'entre eux échapperaient aux radars des services publics et privés actifs dans le secteur. On ne peut que saluer le travail effectué par les uns et les autres et, peut-être, ressentir une certaine satisfaction à l'idée que les aides apportées permettent aux jeunes de (re)trouver une vie plus sereine... et plus heureuse ? Mais la réussite de certaines trajectoires ne doit pas faire oublier notamment les problèmes de ces jeunes « difficiles » que la plupart des institutions ne veulent plus accueillir. Particulièrement, ceux qui vont atteindre leur majorité et que l'Aide à la jeunesse ne sait plus ou ne veut plus aider – tellement ces jeunes représentent de véritables défis –, mais qui ne peuvent pas encore être aidés par un CPAS et qui se retrouvent ainsi abandonnés dans un *no man's land* administratif qui ne fait que renforcer leurs difficultés. Cela explique aussi le nombre de jeunes qui font le choix ou pas de vivre en rue. En février dernier, dans sa page Facebook, le Forum – Bruxelles contre les inégalités indiquait qu'environ 150 jeunes sont considérés comme « incasables » par l'Aide à la Jeunesse, c'est-à-dire qu'aucune structure ne se sent compétente pour les accueillir... Cette information était à mettre en relation avec le fait qu'en France, 26% des personnes en situation de sans-abrisme sont d'anciens enfants placés. Or des jeunes dans l'errance, les professionnels bruxellois ont indiqué en voir aussi de plus en plus. Il y a là un groupe fragilisé face auquel la société ne peut rester indifférente sous peine de voir le nombre de ses effectifs grossir. Parce qu'ils sont difficiles et presque majeurs, nous ne pouvons pas continuer à leur dire « Débrouillez-vous ! ». Paradoxalement aujourd'hui plus de places d'hébergement ont été créées. La question est de savoir si dans certains cas les familles incriminées ne sont pas un peu trop rapidement disqualifiées par les autorités mandantes et de très jeunes écartés un peu trop rapidement – parfois, pour une longue période – de leur famille. Dans ces conditions, quelle place est accordée au travail de lien à faire ou à retisser entre le jeune et sa famille ? Comment trouver le juste milieu ? L'exercice n'est pas facile, mais doit

être réalisé. Le risque n'est-il pas de voir, comme au Royaume-Uni, des parents fragilisés ou issus de milieux précarisés être disqualifiés par des services sociaux ? Considérés comme des parents défaillants, leurs enfants sont écartés pour être placés dans les structures d'accueil ou dirigés vers la filière des adoptions<sup>8</sup>. Le problème des jeunes en difficulté restera sans doute malheureusement un de ceux auxquels notre société restera confrontée. Mais quand notre façon de fonctionner produit davantage de difficultés pour les jeunes, leurs familles ainsi qu'à bien d'autres groupes de la population, alors il est nécessaire de prendre le temps de s'arrêter, de se pencher attentivement sur les problèmes et commencer à changer notre façon de faire. ■

Dossier rassemblé  
par Anoutcha Lualaba Lekede

1. Il existe plusieurs manières de calculer le nombre de jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse. Voir le document « Les jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse dans l'arrondissement de Bruxelles », sur <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>.
2. « Les motifs d'intervention auprès des jeunes en difficulté ou en danger en 2016 », sur <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>.
3. Article 8 de l'ordonnance bruxelloise de 2004.
4. <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>.
5. Le SAJ relevant de l'aide consentie, les parents acceptent de collaborer, de travailler avec Outre-Mer, même s'ils ne sont pas nécessairement demandeurs. Le tribunal de la jeunesse relevant de l'aide contrainte, il intervient pour des situations de danger/difficulté seulement après l'échec de l'aide consentie, et l'accord des parents n'est pas nécessaire.
6. Une AMO est un service d'aide aux jeunes en milieu ouvert qui offre un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'accompagnement pour le jeune. Elle aide les jeunes à résoudre les problèmes qui les touchent dans leur quotidien.
7. Ce décret est d'application depuis le début de l'année 2019.
8. GASPAS Stéphanie, « Royaume-Uni : les dérives de la protection de l'enfance », mensuel *Filiatio*, n°4 janvier-février 2012, pp. 16-18.

# Plongée dans l'(a)normalité avec la Compagnie « L'appétit des indigestes »

Depuis octobre 2013, une troupe de théâtre se réunit toutes les semaines. Une de ses caractéristiques majeures : ses membres ont tous un lien avec la question de la folie, de la souffrance et de la psychiatrie. Peu importe qu'ils soient soignants ou soignés, ensemble, ils créent des spectacles qui traitent de ces fragilités. Aujourd'hui reconnue comme acteur en promotion de la santé, la compagnie continue son chemin et étoffe son répertoire.

Le 21 décembre dernier, [l'asbl Psytouens](#), une fédération d'associations d'usagers en santé mentale, fêtait ses quinze ans d'existence lors d'une journée festive organisée à Namur. Pour l'occasion, la Compagnie « [L'appétit des indigestes](#) » a été invitée à jouer sa pièce *L'homme d'onze heures moins le quart*. Quoi de plus cohérent pour cette troupe de théâtre que de se produire dans un tel contexte : en effet, le spectacle se propose d'interroger la vision qu'a la société de la folie et de la normalité.

Sur scène, onze acteurs, plus un saxophoniste, aucun décor si ce n'est des tables et des chaises : la pièce se déroule dans un café, mettant en scène Pierrot, le tenancier du bar, et les clients habitués ou occasionnels, discutant et buvant un coup, accoudés au bar ou installés à une table. Un contexte banal, du quotidien. Sauf que les conversations se concentrent essentiellement sur la question de la santé mentale et la manière dont la société appréhende cette réalité. A travers le vécu des personnes, leurs expériences, leurs réflexions sur les fragilités psychologiques rencontrées par certains.

## Des créations avant tout théâtrales

« Depuis ma séparation avec ma femme,

*j'entends des voix. Je me suis toujours dit que j'étais fou : là, je me prends pour Dieu puisque je peux entendre les pensées des gens... Comme ça ne va pas trop, je me rends à l'hôpital et je suis reçu par un homme et une femme : lui est débile, elle ça va, elle est canon. Je suis accepté. Je veux qu'on me coupe la langue parce que je dis des mots qui blessent. Après une journée de contention, je suis plus libre. J'appelle Papa et je lui dis : "Je suis Dieu". Il me dit : "Non, c'est moi !" ».*

Pendant près d'une heure, les acteurs entrent en scène et en sortent, se passent le flambeau de la parole qui rebondit, telle une balle de ping-pong, d'une idée à l'autre, d'une histoire à la suivante et d'un personnage à son contradicteur. Les dialogues sont rapides et les successions d'histoires et de personnages s'enchaînent. Le saxophone apporte ici une touche de douceur, là le caractère furieux des pensées qui s'entrechoquent, jusqu'à couvrir le son des voix devenues inaudibles. Le rythme est soutenu, emportant le spectateur dans un tourbillon de situations tout à la fois cocasses et grinçantes, où l'ironie occupe une place de choix.

*« On voudrait vous proposer un travail, un travail pour le gouvernement, un travail bénévole. En fait, on voudrait vous proposer le poste de premier ministre dans le prochain gouvernement. On se rend compte que l'ancien système ne*

*marche pas et qu'au contraire les asbl de bénévoles fonctionnent plutôt bien. Le problème, c'est que le pouvoir rend malade : alors pourquoi ne pas faire appel aux fous, aux psychotiques, aux bipolaires, aux maniacos-dépressifs pour s'occuper du pays ? De toute façon, tout le monde est fou et on a besoin d'idées nouvelles. Mais pas plus de six mois parce qu'au-delà, le risque, c'est la corruption... »*

## Une démarche participative et citoyenne

C'est en octobre 2013 que les premiers « ateliers de théâtre ouvert à tous » débutent dans les locaux du service de santé mentale [La Gerbe](#), situé à Saint-Josse. L'idée est de proposer à qui le souhaite de rejoindre le groupe fraîchement créé afin de venir s'exprimer par la voie théâtrale autour des questions qui touchent à leur situation. A la base de cette initiative, Sophie Muselle, psychologue, dramaturge et metteuse en scène, et Pierre Renaux, comédien et assistant à la dramaturgie et à la mise en scène. Elle mêle depuis des années travail psychologique et théâtral, notamment dans le cadre de missions humanitaires. Il a étudié le théâtre au Conservatoire de Bruxelles, a travaillé pendant vingt ans avec de nombreux metteurs en scène belges et effectuée



Représentation du spectacle Eux en février 2017

Photo © Fabienne Pennewaert

entre 2001 et 2011 de courts séjours en psychiatrie. De leur rencontre naît donc ce souhait de donner la parole à tous ceux qui ont envie de rejoindre la compagnie pour créer des spectacles autour de l'(a)normalité.

Très vite le projet se sent à l'étroit et un peu étiqueté : il quitte donc les locaux de La Gerbe pour rejoindre ceux du [Pianocktail](#), un bistrot culturel et un lieu de rencontres et de convivialité dans le quartier des Marolles où la troupe répète désormais deux fois par semaine. Un premier spectacle, *L'homme d'onze heures moins le quart*, est créé en 2014, à partir de textes écrits par Pierre Renaux et d'une longue interview de ce dernier, remaniés et mis en scène par Sophie Muselle. La pièce est d'abord jouée au Pianocktail, mais a également vocation de donner à réfléchir dans d'autres lieux, comme les Rencontres « Images mentales », organisées par [Psymages](#), ou le festival Théâtres no-

mades, le Centre culturel Bruegel, dans des hôpitaux psychiatriques ou encore lors de colloques ou journées d'études.

En 2015, un second spectacle, *Eux*, est mis sur les rails, cette fois à partir de textes rédigés collectivement par la troupe. Il met en scène une vingtaine d'acteurs, plongés dans l'univers clos et fermé d'une institution psychiatrique. Le travail d'écriture est réalisé cette fois de manière collective et se base sur des récits de vie, des histoires vécues par les uns et les autres, en tant que patient, soignant ou proche. Enfin, la pièce *Anosognosie*, au titre énigmatique (voir encadré), interroge les folies humaines, des plus visibles aux plus souterraines, mais aussi celles de notre société de plus en plus rigide et normative qui met à la marge tous ceux qui ne correspondent pas à ce qu'elle attendrait d'eux.

## Une dimension politique et thérapeutique

Le souhait de la Compagnie « L'appétit des indigestes » est certainement de conjuguer le théâtre et l'approche psychologique sans dénaturer l'une ou l'autre de ces dimensions. Pour Sophie Muselle, « il serait désastreux que les spectateurs viennent voir sur scène une vingtaine de psychiatrisés qui débattent leur mal-être, il n'est pas dans nos intentions que le spectateur se positionne en voyeur, mais bien de lui proposer d'assister à un spectacle de qualité, basé sur des compétences de jeu, de diction, de déclamation, de rythme, de voix, que nous travaillons lors de nos séances bi-hebdomadaires. Par ailleurs, la volonté de la compagnie est aussi d'amener les spectateurs, quels qu'ils soient, quelle que soit leur position, à réfléchir à la place de la normalité et de la folie, à leur caractère relatif suivant les époques ou les sociétés dans lesquelles elles s'expriment, à la

tolérance plus ou moins développée avec laquelle on accepte la/les différences. C'est de tout cela que nos pièces souhaitent traiter; et qu'elles soient vues dans des environnements très différents, par des publics variés, est important pour permettre de colporter cette réflexion dans des milieux diversifiés.»

Quant à la dimension thérapeutique, le travail de la compagnie ne se base pas sur une démarche d'art-thérapie ou de soins à proprement parler. Les membres de la troupe, qu'ils soient soignants ou soignés, ne sont pas catalogués comme tels et, comme le souligne Sophie Muselle, «*personne n'est regardé selon un diagnostic, chacun arrive avec son bagage, son parcours, sans devoir jouer un rôle ou occuper une place. Celle de soignant ou soigné s'efface au profit d'une bienveillance des uns à l'égard des autres.*» Mais si le but premier n'est pas de soigner, il n'en reste pas moins que la démarche a des vertus thérapeutiques, «*comme tout projet qui vient nourrir l'existence*», précise Sophie Muselle. Les liens qui se tissent entre les membres de la troupe, la mise en projet et le fait de faire partie d'un collectif sont autant d'éléments qui peuvent jouer sur le moral de tout un chacun. «*On prend soin les uns des autres.*»

## De la place pour la folie

Au-delà de l'espace d'expression que cette compagnie représente pour ses membres, de la dimension théâtrale qui est une valeur essentielle du projet, tout autant que la vocation de témoignage vers l'extérieur, il ne faudrait pas oublier le rôle plus politique que la troupe entend jouer. Sophie Muselle explique: «*Il s'agit d'un rôle politique à l'égard de la façon dont la société prend en compte la santé mentale, accepte la différence, mais aussi définit la normalité. Nous ne faisons pas de politique, nous ne sommes pas des militants, mais il est important*

*de réfléchir et de faire réfléchir à toutes ces questions.*»

A l'instar du courant du rétablissement ou celui des «entendeurs de voix» qui postule que l'on peut vivre malgré le fait d'être sujet à des hallucinations auditives, la compagnie entend faire valoir le point de vue de ceux que la société rejette bien souvent, essaie de normaliser, en adoptant des schémas de pensée figés. Il s'agit plutôt d'interroger ces normes, mais aussi la marge, les limites, les frontières. La compagnie défend également la place indispensable qu'il faut laisser à l'individu, en tant qu'expert de son vécu, et pose la question sans y donner de réponse toute faite: «*Comment faire pour que les gens se sentent mieux, afin que la société dans son ensemble se sente mieux?*»

Elle interroge son public à ce propos et l'objectif semble faire mouche. Dans le livre d'or de la troupe, laissé à disposition des spectateurs, on trouve ces petites phrases édifiantes: «*Merci, je me sens déjà un peu moins fou...*», «*Ce n'est pas un éloge de la folie, mais l'éloge de l'humain*», «*En tant qu'ado, je pense qu'il faudrait montrer cette pièce dans les écoles, pour toucher les jeunes qui sont dans une période de questionnement et de recherche de soi.*»

La voie du théâtre, celle que poursuit la trentaine de membres à part entière de la troupe, est aujourd'hui reconnue et soutenue financièrement par la Cocof. Un subside dans le secteur de la promotion de la santé lui est alloué, ce qui permet de couvrir les frais de salaire d'une personne à mi-temps, des prestations pour une aide à la mise en scène, mais aussi les frais de fonctionnement de la troupe dont les activités sont gratuites pour ses membres. Ce subside est aussi une reconnaissance et une incitation à poursuivre le travail entamé, avec ce dessein un peu funambule de donner une place à la folie. ■

Nathalie Cobbaut

## Petit lexique de la Compagnie

Déjà le nom de la compagnie mérite quelques explications: l'appellation «L'appétit des indigestes» provient d'un brainstorming, comme c'est le cas pour bien des décisions prises par la troupe. La discussion a démarré avec une proposition de nom: les indigestes, ceux que la société met à la marge, qui ne sont pas les bienvenus. Pour positiver, l'appétit lui a été accolé pour donner un élan, une dimension de projet à la troupe et signifier l'envie de donner qui anime les participants. Le nom de la Compagnie «L'appétit des indigestes» était né.

Première pièce de la troupe, *L'homme d'onze heures moins le quart* fait référence à un passage de la pièce où l'un des protagonistes explique que les anges passent aux heures quart et moins le quart. Cette phrase a été choisie comme évocation de l'esprit de la pièce.

La seconde création de la Compagnie s'intitule *Eux* pour signifier la mise à distance que la société, les gens dits «normaux» opèrent souvent à l'égard des personnes rencontrant des problèmes de santé mentale. Le but de la pièce est précisément de démontrer le contraire «Eux, c'est nous» et inversement.

*Anosognosie* tire son nom d'une personne du groupe qui a déclaré, un jour: «Moi, je suis anosognosique», soit quelqu'un atteint d'une maladie ou d'un handicap et qui ne semble pas en avoir conscience. La pièce recontextualise cette anosognosie à l'échelle de toute une société qui exclut toujours plus, est de plus en plus malade, mais qui n'en a pas conscience.

Une quatrième pièce est aujourd'hui en préparation. Elle ne porte pas encore de nom, mais son propos s'articulera cette fois autour de la part d'ombre que la folie peut comporter, le fait qu'elle peut faire peur, blesser et la nécessité d'exprimer cette part d'ombre pour la partager.

Pour en savoir plus sur la troupe et l'agenda de ses représentations: <http://www.lappetitdesindigestes.be/>

# GARANCE asbl : « Mieux vaut prévenir que guérir »

Une nouvelle année se dessine mais les violences, elles, persistent. Les victimes sont des filles, des femmes, mais pas uniquement... Cela touche également des garçons, des hommes. Des associations bruxelloises se mobilisent depuis des décennies. [L'asbl Garance](#) fait partie de ces acteurs de terrain qui proposent des solutions adaptées.

Cette association active dans le domaine de l'éducation permanente a vu le jour en 2000. Elle a pour mission première de lutter contre les violences basées sur le genre.

## Bruxelles en chiffres

A Bruxelles, en 2016, 2300 plaintes pour violences conjugales ont été répertoriées, mais ce n'est pas tout. Quelque 500 plaintes pour violences sexuelles, dont 45 concernent des viols collectifs<sup>1</sup> à l'égard de – jeunes – femmes, ont également été déposées. « Ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg car la majorité des femmes victimes de violence ne porte pas plainte, par honte, par peur d'être mal reçues ou parce qu'elles pensent que cela ne servira de toute façon à rien. »<sup>2</sup>

Pour faire face à ces violences, Garance asbl a mis en place des formations d'autodéfense, pour femmes et pour filles : [Garance Femmes](#) et Autodéfense féministe pour filles. Pour celle-ci, l'asbl

a adapté sa méthodologie et ses outils d'animation afin de travailler avec les filles de 8 à 18 ans. Les ateliers sont organisés en quatre groupes d'âge. Une formation spécialisée pour les formatrices d'autodéfense qui veulent travailler avec les filles aura lieu d'avril à juin prochain.

## L'autodéfense comme moyen de prévention

« L'autodéfense comme Garance la comprend est une approche globale de prévention des violences qui inclut un travail sur les limites personnelles, comment les identifier, poser, protéger et défendre, ainsi que des stratégies et techniques verbales, mentales et physiques. En donnant des informations correctes sur les violences basées sur le genre, on démystifie ce sujet et donne aux participantes les clés pour prendre en charge leur propre sécurité », explique la directrice de cette asbl.

Mue par l'envie de préserver la liberté des femmes et de leur donner des clés pour se réapproprier l'espace public et s'y sentir à l'aise<sup>3</sup>, l'association développe également des projets destinés à des groupes spécifiques.

[Garance 55+](#) a vu le jour suite au constat que les femmes âgées de 55 ans et plus se sentent en insécurité, bien qu'elles soient statistiquement moins confrontées aux violences que les plus jeunes. Ce sentiment d'insécurité pousse ces femmes à réduire considérablement leurs activités culturelles et de loisirs dans la ville. Un groupe de réflexion,

des formations d'autoprotection pour acquérir les réflexes nécessaires en cas d'agression, ainsi qu'une formation « d'animatrice paire » ont donc été mis en place.

**Femmes migrantes, actrices de leur sécurité et Femmes vivant avec un handicap intellectuel, actrices de leur sécurité :** Il s'agit de formations pour des femmes issues de l'immigration ou vivant avec un handicap mental. Au cours de ces formations, elles apprennent à encadrer un groupe de paires pour favoriser les échanges d'expériences et aborder des sujets délicats, comme la sécurité dans l'espace public, les discriminations ou la violence intrafamiliale.

A Bruxelles, la problématique des violences faites aux femmes commence à être prise à bras le corps par des associations, mais les chiffres ne diminuent pas pour autant... ■

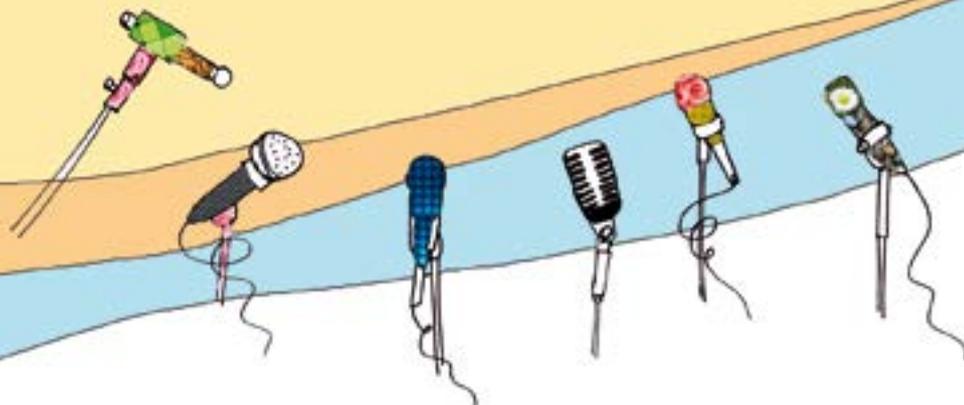
1. Cf. dossier du Bruxelles Santé n°89 intitulé « Les violences faites aux femmes », Question Santé asbl, mars 2018, <https://questionsante.org/nos-publications-periodiques/bruxelles-sante/anciens-numeros/212-bruxelles-sante-n-89-mars-2018> ; ou l'article de la RTBF « Violences sur les femmes : les chiffres belges font froid dans le dos », [https://www.rtf.be/info/article/detail\\_violences-sur-les-femmes-les-chiffres-belges-font-froid-dans-le-dos-fa-brice-grosfilley?id=9771294](https://www.rtf.be/info/article/detail_violences-sur-les-femmes-les-chiffres-belges-font-froid-dans-le-dos-fa-brice-grosfilley?id=9771294).

2. Irène Zeilinger, directrice de Garance asbl.

3. Cf. dossier du Bruxelles Santé n°88 intitulé « (In)sécurité/Sentiment d'(in)sécurité et santé ? », Question Santé asbl, 2017, <https://questionsante.org/nos-publications-periodiques/bruxelles-sante/anciens-numeros/209-bruxelles-sante-n-88-decembre-2017/1028-in-securite-sentiment-d-in-securite-et-sante>.

### Liste non exhaustive des types de violences liées au genre :

- Le harcèlement sexiste (dans l'espace privé, au travail, etc.),
- Les abus sexuels sur enfants (surtout chez les filles),
- Les violences qui touchent spécifiquement certains groupes de femmes (en situation de handicap, migrantes, seniors, lesbiennes et bisexuelles, trans\*, travaillant dans la prostitution...)
- Les violences (psychologique, physique, sexuelle) entre partenaires, etc.



### Une ardeur d'avance

Ce n'est pas neuf. Aucune famille n'est épargnée un jour par la maladie, la souffrance, le handicap, le vieillissement d'un de ses membres. Il faut alors prendre soin de la personne dépendante, l'habiller, faire des courses, assurer des démarches administratives, les repas, veiller aux médicaments, etc. Jusqu'il y a peu, la solidarité s'exprimait à bas bruit, assumée surtout par celles et ceux qui avaient davantage de disponibilité : les femmes au foyer, les enfants. L'heureuse émancipation a mis en lumière les conséquences de ces solidarités : modification de l'engagement professionnel et changement dans les habitudes familiales et sociales.

Face à ce constat, des initiatives politiques ont vu le jour. Ainsi, la loi du 12 mai 2014 reconnaît le statut d'aidant proche. Mais pour donner pleinement effet à cette loi, les arrêtés d'exécutions nécessaires restent en souffrance.

Quant aux jeunes aidants proches, c'est un Jeudi de l'hémicycle au parlement francophone bruxellois qui a mis en lumière les conséquences sociales et scolaires pour ces jeunes dont la première demande est de rester le plus discret possible. Une récente étude établit qu'en Région bruxelloise, près de deux jeunes sur dix sont des aidants proches. A défaut d'avoir une solution au niveau fédéral, la Commission communautaire française, dans le cadre de sa compétence « Politique d'aide aux personnes handicapées », soutient le projet du réseau Jeunes aidants proches à Bruxelles

depuis 2016. En septembre, une maison de l'Aidance a été inaugurée à Bruxelles avec le soutien de la Cocof et de la ministre Céline Fremault. Bref, les choses bougent au niveau communautaire, avec une ardeur d'avance. Le seul acteur à la traîne reste, une fois de plus, le niveau fédéral. Ce que rappelle la résolution votée ce 26 octobre au parlement francophone bruxellois, portée entre autres par Pierre Kompany.

*André du Bus  
Député bruxellois (cdH)*

### Le morcellement des compétences dans le milieu carcéral : un frein aux soins de santé dispensés aux détenus

Plusieurs études récentes sont venues souligner la complexité institutionnelle de l'aide sociale en prison. A Bruxelles, en particulier, malgré plusieurs initiatives de mise en réseau, la situation demeure particulièrement critique. Or, on sait que la santé globale des personnes qui arrivent en prison est moins bonne que la moyenne et que le séjour en milieu carcéral génère une dégradation de l'état de santé du détenu et un risque plus élevé de contamination. La Cocof est compétente à Bruxelles pour ce qui concerne la promotion de la santé. J'ai eu l'occasion d'interroger la Ministre compétente, Cécile Jodogne, sur les projets menés. Au vu des difficultés rencontrées pour approcher le monde carcéral,

un seul opérateur a été choisi pour des actions de promotion de la santé dans les prisons bruxelloises : il s'agit de l'asbl I.Care, qui travaille directement avec les détenus en organisant des visites en cellule, pour aborder notamment la réduction des risques liés à la drogue, la santé sexuelle ou les maladies infectieuses. Malgré une intense activité, I.Care fait état de nombreuses difficultés dues à l'organisation interne des prisons : difficulté d'accéder aux détenus, nombreux imprévus, rendez-vous manqués. Une réforme est actuellement en cours et des groupes de travail mis en place par les SPF Santé et Justice se penchent sur d'éventuels accords de collaboration entre entités ainsi que sur la possibilité de transférer certaines compétences. Cette réforme est attendue par tous les acteurs de terrain et nous plaidons pour que des solutions structurelles et durables puissent se dégager. Les détenus constituent un public particulièrement fragilisé et il revient au politique de tout mettre en œuvre pour protéger leur santé physique et mentale, condition indispensable pour une réinsertion réussie.

*Gaëtan Van Goidsenhoven, Député  
Bruxellois et Chef de groupe MR Cocof*

### Dans le sillage des citoyen.ne.s

Affublés de masques antipollution, des parents et leurs enfants jouent de la musique devant leurs écoles. Ils dénoncent la mauvaise qualité de l'air en ville en blo-

quant les rues, sous la bannière « Café filtre ». Délaissant les parcs et les bois, par un dimanche pluvieux de décembre, des scouts marchent pour le climat aux côtés de 75.000 citoyen.ne.s. Les exemples ne manquent pas ces derniers mois : les questions environnementales émergent désormais au départ de questions de santé. Elles ne sont plus portées uniquement par le politique et quelques grands acteurs, mais par les citoyens, par chacune et chacun d'entre nous qui décidons d'agir au quotidien.

Les questions écologiques ne sont donc plus marginalisées, elles se trouvent au cœur des enjeux. Les actions citoyennes, relayées à présent plus facilement encore par les réseaux sociaux, fournissent un levier essentiel pour obtenir des avancées législatives dans nos parlements. Des propositions ou motions sur le climat, la mobilité ou le glyphosate parviennent à présent à percer le mur majorité-opposition. Au niveau local également, des rues scolaires sont conquises par des interpellations aux conseils communaux.

Restons attentifs : une meilleure santé doit aussi se conquérir par des changements structurels. Pas seulement par la responsabilité individuelle, ni à petite échelle. Le changement de comportements issu de la sensibilisation par les pairs n'efface pas la nécessité de créer un cadre réglementaire encourageant la santé de tou.te.s, en particulier des plus fragiles. Il en va de l'égalité et de l'inclusion sociale.

*Magali Plovie, Députée Ecolo  
au Parlement francophone bruxellois*

### **Précarité hydrique : quand le travail parlementaire répond à un réel besoin social**

Bon nombre de ménages bruxellois basculent dans la précarité hydrique en raison de l'insuffisance de leurs revenus.

En 2016, partant de ce constat préoccupant, j'ai déposé une proposition de résolution au parlement bruxellois qui visait un double objectif : d'une part, que Vivaqua propose des plans de paiement qui tiennent compte de la faculté de remboursement des ménages et, d'autre part, que Vivaqua instaure une mensualisation de la facture d'eau. Il s'agissait avant tout d'exigences de bon sens pour répondre à un véritable besoin social tout en évitant de faire grimper jusqu'à six fois le montant initial de la dette du ménage par des frais de justice évitables.

Deux ans après avoir porté cette proposition de résolution adoptée au Parlement bruxellois, Vivaqua a finalement décidé de rendre possible la mensualisation de la facture d'eau depuis le 1er juillet 2018 via la plateforme en ligne, Doccle. Six mois après cette entrée en vigueur, c'est la surprise : 21.448 clients se sont déjà inscrits pour payer leur facture d'eau tous les mois. Et, depuis octobre dernier, Vivaqua a rallongé le délai de plans de paiement de trois à douze mois, comme je l'avais demandé il y a deux ans. Cela devrait donc permettre aux ménages de faire face plus sereinement à leurs dettes, de réduire cette gabegie administrative et diminuer de moitié le nombre de procédures contentieuses devant les tribunaux.

Je me réjouis évidemment de ces avancées même si je continue de plaider pour que cette mensualisation ne s'opère pas que via internet, qui n'est pas forcément à la portée des personnes les plus préca-risées.

*Emmanuel De Bock, chef de groupe DéFI  
au Parlement bruxellois*

### **L'appel à l'aide des parents de personnes autistes : "Le temps des parents n'est pas celui des politiques".**

Le 17 janvier, une matinée de réflexion s'est tenue dans l'hémicycle du parle-

ment francophone bruxellois sur « le quotidien des familles vivant avec une personne autiste ». La principale caractéristique de l'autisme est le développement anormal des interactions sociales.

Avec des témoignages poignants de parents, de spécialistes, d'éducateurs et autres asbl très impliquées sur le terrain, comme le GAMP (groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance), la Coupole bruxelloise de l'autisme ou les Pilotis, un fervent appel à l'aide, et surtout une urgence d'agir, a été envoyé aux décideurs politiques que nous sommes.

Ils réclament un diagnostic rapide, la mise en place d'un dépistage précoce systématique, une meilleure connaissance des outils de dépistage et de pallier aux longues listes d'attente dans les Centres de Référence Autisme. Ils revendiquent également la mise en place d'un Plan Global de transition vers la désinstitutionalisation, en concertation avec les professionnels et les pouvoirs locaux pour augmenter l'offre de logements inclusifs. Ils insistent sur la nécessité de revoir les normes d'encadrement et dénoncent une carence au niveau de la formation des professionnels, un manque de place pour les personnes plus dépendantes et un manque de services de gestion des crises.

Cette année, la FWB et la Cocof se reverront pour une mise à jour du Plan Transversal-Autisme. Ce plan opte pour une individualisation du soutien à la personne autiste durant sa vie, son inclusion dans la société, pour une politique conjointe de prise en charge, et avec mon Groupe, nous ferons le maximum pour que l'on y tienne compte des revendications des familles.

*Jamal Ikazban  
Président du Groupe PS au Parlement  
francophone bruxellois,  
Député bruxellois et au Parlement  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



# TOPAZ

## QUI ET POUR QUI ?

Topaz est une plateforme social-santé collaborative portée par [ASSOSS Care](#), une asbl qui regroupe des fédérations et des associations actives dans le domaine du social et de la santé (fédérations des maisons médicales, centres de planning familial, services sociaux, Médecins du Monde, SMES, LAMA, le Setis Bxl, la MASS Bruxelles, centres de santé mentale... ). Topaz a pour objectif de faciliter la collaboration entre les prestataires de soins de santé (médecins généralistes et spécialistes, kinés, infirmiers, psychologues) et de services divers (assistants sociaux, juristes).

## QUOI ?

Cette plateforme a été construite sur six critères de qualité fondamentaux pour offrir une solution globale qui aide réellement les professionnels de la santé et du social à consacrer moins de temps à l'aspect administratif et prendre davantage soin de leurs patients.

Topaz est donc un outil :

- Transdisciplinaire
- Centré sur le patient
- Disponible en permanence
- Sécurisé et chiffré
- Transparent
- Bâti sur la confiance

## COMMENT ?

Topaz permet aux prestataires de soins de santé et de divers services de créer, gérer et partager des dossiers électroniques dans un environnement sécurisé. Tous ces documents sont décentralisés et anonymisés pour garantir une confidentialité totale.

Ces professionnels peuvent donc désormais gérer l'ensemble de leurs tâches administratives, planifier leurs rendez-vous, gérer les prescriptions, suivre toutes leurs facturations (à l'acte et/ou au forfait) et leurs paiements et ce, dans la même application.

## OÙ ?

Cette plateforme vous intéresse ? Vous souhaitez vous informer et/ou utiliser ce nouveau canal ? Rendez-vous sur le site internet de TOPAZ : [topaz.care](http://topaz.care)